Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dangers naturels : cent forestiers formés à la gestion des forêts de protection

Dans le cadre de son programme de législature, le Conseil d'Etat entend développer la prévention des dangers naturels. A cet effet, de 2008 à 2011, vingt-quatre millions de francs seront consacrés aux forêts de protection qui représentent 20% de la surface forestière du canton. La série de cours de perfectionnement suivie par l'ensemble des forestiers du canton pour assumer cette mission importante se termine le 17 septembre à Vallorbe.

Dans le cadre de la nouvelle répartition financière (RPT) entre les cantons et la Confédération, la convention - programme "Forêts protectrices" prévoit un financement à hauteur de CHF 12.2 millions pour la Confédération et CHF 11.9 millions pour le canton. Ces montants sont destinés à prévenir les dégâts liés aux dangers naturels, tels qu'avalanches, chutes de pierres, laves torrentielles et glissements de terrain. Ils serviront à entretenir les forêts protectrices au rythme de 375 hectares par année. Leur octroi est soumis à des exigences techniques précises, ainsi qu'au respect de la forêt en tant que biocénose naturelle.

A cet effet, l'ensemble du personnel forestier vaudois, soit les gardes forestiers, les inspecteurs d'arrondissement, ainsi que les gardes et ingénieurs forestiers privés, ont suivi un cours de perfectionnement à Vallorbe du 23 au 25 juin, ainsi que le 17 septembre 2008. Développé en collaboration avec la France et l'Italie, ce cours est valable pour toute la Suisse.

Sur les 100'000 ha de surface boisée du canton, 20'000 ha ont une valeur de protection suffisamment élevée pour répondre aux critères cantonaux et fédéraux de subventionnement. Afin d'affecter ces moyens de manière optimale, le service des forêts, de la faune et de la nature a organisé cette formation destinée à favoriser une efficacité maximale, des objectifs précis, un coût raisonnable et ceci en respectant les processus naturels de la forêt.

Lausanne, le 17 septembre 2008

DSE, Cornelis Neet, chef du service des forêts, de la faune et de la nature, 021 316 61 43 DSE, Patrik Fouvy, chef de la section gestion forestière du SFFN, 079 384 51 76